

Un service de proximité pour vos encombrants !



La commune d'Uccle en collaboration avec Bruxelles-Propreté vous propose un service de proximité pour vous débarrasser de vos encombrants. Ce service est uniquement offert aux habitants d'Uccle.



Profitez-en !

Avantages

- plus proche de chez vous
- horaire unique de 9h à 18 heures
- maximum 3m³ d'encombrants gratuits



Déchets acceptés

- mobilier (armoires démontées, tables, fauteuils, miroirs, parasols...)
- petits appareils électroménagers et multimédia
- outillage (tondeuses, foreuses, tournevis...)
- plastiques durs (jouets, seaux...)
- petits déchets chimiques ménagers* (peintures, huiles de friture, piles et batteries...)
- « frigolite » blanche et propre (non-alimentaire)
- verre plat
- lampes économiques, lampes LED, lampes fluorescentes (néons...)



Attention : seuls les encombrants ménagers sont acceptés.

Déchets refusés

- déchets résiduels (sacs blancs), déchets alimentaires (sacs orange), papiers-cartons (sacs jaunes), emballages PMC (sacs bleus) et déchets de jardin (sacs verts), bouteilles et flacons en verre (bulles à verre)
- gros appareils électroménagers (machine à laver, four, réfrigérateur, etc.)
- solvants, acides, bases, mercure, seringues
- déchets de construction (plâtres, briques, fenêtres, portes, poutres, amiante, roofing, planches...)
- terre, sable, charbon et suie
- bonbonnes, bouteilles et cartouches de gaz
- produits de laboratoire et substances radioactives
- pièces automobiles et carburant
- pneus
- déchets d'origine professionnelle (producteurs de déchets autres que ménagers)

Où et quand ?

- 01/04 : rue du Chamois
- 02/04 : av. Joseph Jongen
- 03/04 : av. de la Ferme Rose
- 04/04 : rue de la Primevère (via rue Vanderkindere)
- 05/04 : place Saint-Job

Horaire unique : de 9h00 à 18h00

Modalités pratiques

- Munissez-vous de votre **carte d'identité**
- **Triez** préalablement vos déchets par catégorie

Attention !

- Volume maximum accepté : **3m³** - l'accès sera refusé aux véhicules chargés de plus de 3m³
- *Déchets chimiques :
 - ▶ **Maximum 30l** pour les produits couvrants
 - ▶ **Maximum 5l** pour les autres produits chimiques
- Le personnel se réserve le droit de **refuser les déchets** qui ne seraient **pas conformes** ou qui **représenteraient un danger**.

Les Recypark restent à votre disposition 7j/7. D'autres catégories de déchets y sont aussi acceptés (par ex. les déchets de construction).
Plus d'infos sur www.bruxelles-proprete.be
ou via le **0800/981 81**.